



Retraites

Réforme progressive mais en profondeur

Dans son rapport 2012, la Cour des comptes s'est intéressée à une des réformes qui fait actuellement couler le plus d'encre sur le front social et qui constitue l'un des sujets sur lesquels est attendue l'actuel gouvernement. Il s'agit de la réforme des retraites à laquelle la Cour a d'ailleurs consacré un rapport spécifique, qui a été pu-

ments. Il s'agit entre autres de la diversité et de la non convergence des régimes, de la multiplicité des modes de gouvernance, du faible taux de couverture des actifs, ainsi que de la non pérennité et du déséquilibre structurel de certains régimes. En guise de contribution, la Cour a fait part de quelques propositions qui restent encore d'actualité si l'on se réfère au dernier rapport de ladite Cour sur cette problématique. Il s'agit d'une réforme progressive mais en profondeur qui pourrait se scinder en deux phases : une première paramétrique et une deuxième systé-

Pour la Cour des comptes, la réforme de la retraite s'imposait dès 2013.

blié il y a quelques mois et dont la première mouture se trouve dans le rapport d'activités de la Cour pour l'exercice 2012. La preuve de l'urgence et de la nécessité de cette réforme, la Cour avait estimé qu'au vu des risques et difficultés qui assaillent le système actuel marocain, la réforme s'imposait dès 2013, puisque certains régimes, particulièrement celui de la CMR allait frôler le déséquilibre financier dès 2014. Ladite réforme n'est pas encore véritablement mise sur orbite mais à l'issue de la mission d'évaluation de la situation de l'ensemble des régimes de retraite, la Cour a relevé plusieurs dysfonctionne-

mique, constituée elle-même de deux étapes. De manière générale, la Cour estime qu'il serait plus judicieux de concevoir toute réforme paramétrique à engager comme une étape vers une réforme globale de l'ensemble du système de retraite au Maroc. Au moment où le gouvernement et les partenaires sociaux tardent à s'entendre sur les grands axes de cette réforme, le rapport de la Cour des comptes ne s'annonce plus comme un simple rappel, mais comme une alerte qui peut servir de contribution au débat sur le sujet.

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**

a.barma@leseco.ma